

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2017

Date de la convocation : 27/03/2017

Présents :

Mmes DAVID, LETACHE, PADUA, POMMERET, REGANHA

MM. AUZET, BAUDIN, BEAUJOUAN, BOEY, MARTIAL,

Absente excusée : Mme COIFFIER

Absent :: M. YAMBEN

Représentés: M. BA IDRIS par M. MARTIAL

M. BEAUJOUAN par Mme DAVID

Secrétaire de séance : Mme PADUA

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Compte de Gestion 2016
2. Compte administratif 2016
3. Affectation du résultat 2016
4. Taux des trois taxes 2017
5. Subventions versées aux associations pour 2017
6. Budget primitif 2017
7. Avis sur l'adhésion des communes de Nangis et Avon au SDESM
8. Indemnisation des frais de déplacements des agents communaux
9. Convention d'adhésion au dispositif en énergies partagées auprès du SDESM
10. Divers

Décisions du Conseil municipal

1 - COMPTE DE GESTION 2016

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité le compte de Gestion 2016 établi Monsieur LANGEVIN, Mme SABELLICO, M. HENRY Percepteurs de Sénart.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité le compte Administratif 2016 présenté par Mme DAVID Maire Adjoint. (M. le Maire ne prend pas part au vote)

Recettes de fonctionnement	1 291 587.95 €
Dépenses de fonctionnement	1 046 944.62 €
Excédent de fonctionnement	244 643.33 €
Recettes d'investissement	707 154.15 €
Dépenses d'investissement	510 502.35 €
Excédent d'investissement	196 651.80 €

3 AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter le du résultat 2016 comme suit :

Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté	633 752.63 €
Article 001 - Excédent d'investissement reporté	597 878.02 €
Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	41 727.98 €

4 - TAUX DES TROIS TAXES 2017

Rappel du taux des 3 taxes appliqué en 2016 :

<i>Taxe d'habitation</i>	7.70 %
<i>Taxe foncière propriété bâtie</i>	13.30 %
<i>Taxe foncière propriété non bâtie</i>	35.00 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir pour 2017, les mêmes taux qu'en 2016, et fixe comme ci-dessous les taux d'imposition pour 2017 :

Taxe d'habitation	7.70 %
Taxe foncière propriété bâtie	13.30 %
Taxe foncière propriété non bâtie	35.00 %

5 – SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser comme indiqué dans le tableau ci-dessous une subvention aux associations mentionnées,

Associations	Montant de la subvention
Club des Anciens Moissy-Réau	550 €
Anciens combattants	200 €
Coopérative scolaire de l'école de Réau	1038 €
Comité des fêtes de Réau	8 000 €
Réau Sports Loisirs	2 500 €
Vitadance	1700 €
Harmonie et Equilibre	500 €
Comité de jumelage	0 €
Association réaltais stop	0 €
Association l'indicible compagnie	300 €
Les restos du Cœur	209 €
Club de Loisirs de Réau	450 €

6 - BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté le budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

Recettes de fonctionnement :	2 054 507.48 €
Dépenses de fonctionnement :	2 054 507.48 €
Recettes d'investissement :	3 303 368.00 €
Dépenses d'investissement :	3 303 368.00 €

7 - AVIS SUR L'ADHESION DES COMMUNES DE NANGIS ET AVON AU SDESM

Le conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'adhésion des communes de NANGIS et AVON au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne.

8 -INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES AGENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé, de prendre en compte le remboursement des frais de déplacements supportés par les agents communaux, lors des missions exercées en dehors de la résidence administrative pour l'exécution du service, ou dans le cadre de formation, stage, ou pour se présenter à des épreuves d'admission à un concours

9 CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF EN ENERGIES PARTAGEES AUPRES DU SDESM

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter le SDESM au travers de son service de conseil en énergie partagé ; et chargé M. le Maire de signer la convention d'adhésion à ce dispositif.

10 DIVERS - INFORMATIONS

Avancement du Chantier France Pierre :

Le 1^{er} immeuble qui accueillera les logements sociaux est couvert. Le 2^{me} bâtiment est commencé et atteint déjà le 1^{er} étage, les maisons de ville ont également débutées.

Les sondages dans les bâtiments anciens vont être réalisés mi avril.

Lotissement des Epinettes

Otus les lots à construire ont été vendus. Les travaux devraient débuter fin avril

Liaisons douces : des travaux vont être réalisés sur les accotements au niveau des entrées de champs pour empêcher les voitures d'y circuler.

Extension de l'école

Le marché relatif aux bâtiments modulaires à mettre en place pendant la durée des travaux a été lancé.

Le chantier de construction de la phase 1 de l'extension de l'école devrait commencer en septembre 2017.

Marathon de Sénart 2017

Cette année la circulation sera totalement interdite de 10H à 14H sur le parcours du marathon

L'ordre du jour étant épuisé la séance levée à 21H40.